

## — charte multimédia —

### Objet de la charte multimédia

La présente charte a pour objet de définir les conditions d'utilisation des locaux et des ordinateurs en accès libre, afin d'en garantir le bon fonctionnement. Elle est appliquée à toute personne (dénommée ici « utilisateur »), appelée à utiliser les ressources informatiques de la médiathèque. Elle complète le règlement de la médiathèque.

### Conditions d'accès

L'accès aux postes informatiques est possible uniquement pendant les heures d'ouverture de la médiathèque.

Pour accéder à un poste informatique, il faut s'enregistrer au préalable auprès du personnel.

Par défaut, les sessions ont une durée d'une heure par jour. Au-delà et selon la demande des autres usagers, le personnel se réserve le droit de faire libérer le poste. En effet, les utilisateurs ne doivent pas monopoliser les postes et doivent respecter les autres usagers, pour que chacun puisse avoir un accès équitable aux ordinateurs.

Le personnel se réserve le droit d'autoriser la présence d'une personne supplémentaire sur un poste (pour la préparation d'un travail en commun, un exposé,...), à condition que cela ne dérange pas les autres utilisateurs.

Le personnel se réserve le droit d'exclure toute personne qui ne respecterait pas le présent règlement.

### Règles de comportement

Il est interdit de fumer, de boire ou de manger sur les postes informatiques.

Pour le respect de chacun, il est recommandé de ne pas faire trop de bruit. Pour écouter de la musique, des casques sont mis à disposition auprès du personnel. Il faudra soit laisser sa carte de lecteur soit présenter une pièce d'identité.

Tout comportement agressif, violent, déplacé ou perturbant le bon fonctionnement des installations entraînera l'expulsion temporaire ou définitive de la personne ou des personnes concernées.

Ne pas éteindre les postes, ni débrancher les câbles.

## **Responsabilité des utilisateurs**

Tout utilisateur est responsable du matériel mis à sa disposition. Il s'engage donc à suivre les règles suivantes :

- Ne pas modifier le paramétrage des postes (fonctionnement normal du réseau, introduction de virus, etc.)
- Ne pas modifier ou supprimer des informations ne lui appartenant pas
- Ne pas installer des logiciels par le biais de supports externes (CD-Rom, clé USB, etc.)

L'utilisateur est seul responsable de tout préjudice, direct ou indirect, matériel ou immatériel causé à la médiathèque ou à un tiers. Toute détérioration, volontaire ou non, sera sanctionnée par une exclusion temporaire ou définitive. Des poursuites judiciaires pourront être engagées, le cas échéant.

## **L'accès à Internet**

L'usage Internet doit se faire dans le respect de la législation française. Il est donc interdit de se connecter à des sites pornographiques, pédophiles, terroristes, contraires aux bonnes mœurs et à l'ordre public et/ou de nature à porter préjudice à autrui, ainsi que de tenter un acte de piratage ou d'utiliser de manière illicite des informations circulant sur le réseau. La médiathèque ayant une mission de service public, il est également interdit d'utiliser les ressources informatiques à des fins politiques, idéologiques ou religieuses, etc. La diffusion de propos diffamatoires ou de fausses informations est prohibée et sera sanctionnée.

Le téléchargement illégal est proscrit quelque soit le site ou le logiciel utilisé.